



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
03/04/2025		
Date d'affichage		
03/04/2025		

Séance du 10 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, RONDET Chantal, MAGIEU Philippe, AURIOL René, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BENOIT-DELBAST Jacqueline, LE COADIC Bruno, PETITJEAN Jérôme, BOUCLEY Evelyne, PEREZ Christelle et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan.

Secrétaire de séance : DUBOS Christelle

N°2025-04-10-07/38 Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le BP 2025 de la Commune et le produit attendu des recettes fiscales pour équilibre du budget,
Vu le DOB 2025 en date du 03.04.2025 au sein duquel le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité,
Vu l'avis 1259 bis,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE pour l'année 2025 les taux d'imposition suivants :

Taxe Foncière bâtie : 34,09
Taxe Foncière non bâtie : 51,52
Taxe d'habitation : 11,94

- CONFIRME le maintien de la surtaxe à 60% pour la Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

A Labenne, le 11 Avril 2025
La Secrétaire de séance,

Christelle DUBOS



La Maire,
Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 17/04/2025
Et publication et/ou notification le 17/04/2025